



REPUBLIQUE DU SENEGAL



un peuple - un but - une foi

**SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE
DU SENEGAL**

SDS

**RAPPORT PRINCIPAL
2008 - 2013**

(Stratégie Nationale de Développement de la Statistique)

RESUME

26 juin 2007

AVANT PROPOS

Il s'est avéré aujourd'hui que l'environnement du Système Statistique National (SSN) est en pleine évolution, sous l'influence simultanée de plusieurs variables dont : le plein exercice de la démocratie, les nouvelles orientations et priorités de la politique économique et sociale ainsi que les exigences de la gestion axée sur les résultats. Il s'y ajoute la mondialisation des économies et des échanges, la généralisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

A l'instar du développement économique et social d'un pays, la réforme du Système Statistique National est un processus complexe qui s'intègre nécessairement dans la durée. Pour cette raison, il est nécessaire de disposer d'un cadre stratégique de référence qui définit la vision, les axes stratégiques, les objectifs visés et un plan d'actions pluriannuel. Le Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal constitue ce cadre de référence.

Notons que la principale mission du Système Statistique National est de répondre de manière fiable, rapide et la plus fine possible, aux besoins en statistiques officielles des divers utilisateurs et aux engagements du Sénégal (OMD, DSRP). Le SSN doit être crédible et orienté vers la satisfaction de la demande. C'est ainsi que le processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique a reposé sur les principes suivants : couverture de l'ensemble du Système statistique national ; caractère participatif et transparent du processus ; intégration aux processus nationaux de prise de décision ; implication des partenaires au développement dès le début du processus ; et processus conduit par étapes.

La Direction Générale de l'ANSD a mis sur pied un Secrétariat Technique Permanent (STP) et renforcé le dispositif par sept consultants nationaux, un Cabinet international « Consultants Associés » et un comité de pilotage constitué par l'ensemble des acteurs du SSN.

Le résultat obtenu concerne l'ensemble des acteurs du développement notamment tous les membres du SSN. Veillons ensemble à la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre par la conjonction des nos potentialités, en relation avec nos partenaires au développement.

INTRODUCTION

Le Sénégal s'est engagé, avec l'appui des partenaires au développement, à relever les défis de la réduction de la pauvreté (DSRP1 et 2) et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Au niveau régional et sous-régional, une coordination statistique très dynamique est mise en œuvre au cours de ces dernières années pour certaines activités statistiques à travers les organisations dont est membre le Sénégal.

La production statistique doit s'orienter nécessairement vers la satisfaction de la demande en informations notamment pour le suivi de la lutte contre la pauvreté et la Stratégie de Croissance Accélérée. Cette production statistique doit être faite de manière transparente et conformément aux normes de qualité retenues au niveau mondial, en application des initiatives de la communauté internationale en cette matière, notamment le Système Général de Diffusion des Données (SGDD) et la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD).

L'existence d'un Système Statistique National (SSN) performant en est le préalable. Et, du fait des décalages observés entre l'offre statistique et les besoins exprimés, il est devenu indispensable d'introduire un changement profond de l'appareil de production et de diffusion des données statistiques, afin de relever les défis imposés par l'agenda du développement national.

Ainsi, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui des partenaires au développement, à entamé la réforme en profondeur du Système Statistique National (SSN) pour le rendre plus performant et l'adapter aux mutations économiques, politiques et sociales en cours. Rappelons que le SSN est constitué par le Conseil National de la Statistique (CNS), l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et les autres structures de production statistique, sous la tutelle de départements ministériels.

Le Schéma Directeur de la Statistique (SDS) sera le cadre de poursuite de la réforme du SSN et celui sur lequel s'appuie le SSN pour la production d'une information statistique en adéquation avec les besoins des utilisateurs.

Il ressort de cette stratégie validée par l'ensemble des acteurs du SSN présents à l'atelier que Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances a présidé le 25 juin 2007, qu'un financement global d'environ cinquante deux milliards CFA est recherché pour la mise en oeuvre du plan d'actions.

Ce plan d'actions comprend les activités (économiques, financières, sociales, du développement rural, de l'énergie, de l'environnement, etc.) identifiées pour stimuler le développement de la statistique au Sénégal durant la période 2008-2013.

A cet effet, les plans sectoriels seront revus et affinés avec les différentes structures de production pour un meilleur suivi des activités y relevant. La prise en compte des objectifs de développement durable est effective et s'inscrit dans un processus dynamique d'amélioration permanente des activités prévues dans la mise en oeuvre du SDS qui est un soutien informationnel important pour le suivi du DSRP et des OMD.

1. APERÇU SUR LA JUSTIFICATION DU SDS

Le fonctionnement du SSN est influencé par l'ensemble des facteurs entrant dans le processus de production de données et par les éléments composant la demande d'informations statistiques. Le SSN est ainsi confronté au défi d'améliorer la production et la diffusion des données statistiques nationales pour mieux satisfaire la demande des divers utilisateurs.

L'élaboration du DSRP a révélé la rupture des maillons de la chaîne « statistiques – connaissances – politiques ». en effet, des insuffisances ont été notées dans l'offre de statistique.

Pour accompagner les mutations économiques en cours, le Gouvernement a décidé de procéder à la réforme du Système Statistique National. Il s'agit de créer les conditions de travail permettant de satisfaire la demande en statistiques.

2. PROCESSUS D'ELABORATION DU SDS

L'élaboration du SDS s'est faite selon un processus participatif qui a démarré depuis le 3e trimestre 2006 avec l'implication de tous les acteurs du SSN. Les investigations réalisées ont porté sur les services producteurs et utilisateurs de statistiques. Les étapes suivies sont celles de la feuille de route, à savoir: les activités préliminaires ; le diagnostic du SSN ; la vision et les stratégies, le plan d'actions et les modalités de mise en œuvre.

3. ETAT DES LIEUX DU SSN

❖ CADRE INSTITUTIONNEL

Les principales innovations de la loi 2004_21 du 21 juillet 2004 sont : la définition des principes et règles essentiels de l'exercice des activités statistiques ; la création de l'ANSD ; la composition du SSN : CNS, l'ANSD et autres structures sectorielles; la garantie de l'indépendance scientifique, le respect des normes, méthodes, concepts utilisés au plan international et les règles de transparence ;

Les insuffisances relevées sont : l'absence d'un cadre juridique adapté pour la plupart des services statistiques sectoriels et de lien hiérarchique et de coordination entre les producteurs dans un même secteur ; des mandats peu clarifiés dans le domaine de la production, du traitement et de la diffusion de l'information statistique.

❖ ORGANISATION ET COORDINATION DU SSN

La coordination est très faible, pour ne pas dire inexistante. A ce jour, le système est décentralisé, composé d'une structure centrale et d'un ensemble de structures. La création d'un CNS et d'un CTPS, constitue une base importante pour la coordination et la programmation des activités statistiques

❖ ANALYSE DE LA PROBLEMATIQUE DE L'INFORMATION STATISTIQUE

• STATISTIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Les insuffisances de l'offre sont notamment : le faible niveau de désagrégation (dimensions spatiale et genre) ; la non prise en compte de l'approche par filière ; la non prise en compte des transferts privés de fonds ; l'absence de comptes satellites et de méta-données ; le manque d'espaces de concertation utilisateurs / producteurs ; la non satisfaction d'une demande de statistiques fines sur les entreprises/, PME / PMI , le secteur informel, les banques et assurances, etc. ; et les délais longs de mise à disposition des données.

• STATISTIQUES DU DEVELOPPEMENT RURAL, DE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les insuffisances de l'offre sont notamment : de fortes demandes formulées par de nombreux usagers ne sont pas satisfaites du fait d'un manque de désagrégation, notamment les dimensions genre et spatiale; des préoccupations des utilisateurs sont insuffisamment prises en compte en termes de disponibilité et de qualité ; il se pose également un problème de fiabilité.

- **STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES**

- la lutte contre la pauvreté et le respect des engagements internationaux du Sénégal ont généré une demande croissante et diversifiée non satisfaite d'informations désagrégées selon le genre et le niveau géographique ;

- les données produites à partir de sources administratives sont souvent incomplètes et peu fiables.

- ❖ **ANALYSE DES PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL**

- **ASPECTS INSTITUTIONNELS**

- l'architecture organisationnelle est diversifiée avec une prédominance de structures embryonnaires ;

- les mandats sont peu clarifiés dans le domaine de la production, du traitement et de la diffusion de l'information statistique.

- **FINANCEMENT**

Le financement du SSN provient de plusieurs sources: les Ressources internes notamment le budget de l'État et les Ressources extérieures (partenaires au développement).

Les unités de production statistiques ne disposent généralement pas de budgets propres. La forte dépendance aux fonds extérieurs induit des retards dans la mise en œuvre de certaines activités de production de statistiques prioritaires.

- **RESSOURCES HUMAINES**

Le déficit en personnel statisticien est devenu un sérieux blocage au développement du SSN ; l'insuffisante motivation du personnel de certaines structures du SSN entraîne un fort taux de mobilité ; il existe un risque d'un SSN à deux vitesses avec la création de l'ANSD qui dispose d'un financement plus motivant du personnel.

- **INFRASTRUCTURES**

De manière générale il est noté l'insuffisance, la vétusté et l'inadéquation des locaux qui abritent les structures de production statistique.

- **EQUIPEMENTS**

Les structures de production sont en général mal équipées. Même si les structures disposent en général d'outils informatiques, le matériel est vieillissant.

- **TRAITEMENT ET DIFFUSION DES DONNEES**

Les insuffisances de l'offre sont notamment : Faible maîtrise des logiciels de traitement statistique, pas de mutualisation des ressources ; vétusté des équipements et absence de maintenance ; faible niveau de dotation en licence

; périodicité non respectée ; peu de bases de données développées ; manque de centralisation des données ; insuffisance de communication avec les utilisateurs /clients (décideurs, chercheurs, secteur privé, etc.) ; manque de charte graphique ; inexistence ou Gestion non professionnelle des centres de documentation ; défaut de politique d'archivage notamment des bases de données et absence d'un portail statistique pour le SSN au niveau de l'organe central, l'ANSD.

4. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE

➤ VISION

Il ressort du diagnostic du SSN que le caractère partiel, incomplet du dispositif institutionnel et le manque de ressources humaines, financières et matérielles en qualité et en quantité suffisantes ont grandement contribué aux limites de qualité, de fiabilité, de diffusion, de pertinence, de régularité constatées au niveau de la plupart des produits statistiques. Ce constat a amené à définir la vision suivante:

« Devenir un Système Statistique National stable, suffisamment coordonné et assurant une bonne couverture des besoins des utilisateurs »

➤ AXES STRATEGIQUES

La stratégie retenue pour matérialiser la vision est articulée autour des quatre axes stratégiques suivants :

■Axe 1 : Renforcement du dispositif institutionnel

Il comprend quatre objectifs : compléter le cadre juridique ; améliorer le cadre organisationnel ; rendre effectives la coordination et la programmation statistiques ; et assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables.

■Axe 2 : Amélioration de la qualité des produits statistiques

Cet axe comprend deux objectifs : disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés ; disposer de statistiques les plus désagrégées possibles tenant compte notamment du genre et de la décentralisation.

■Axe 3 : Diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques, de l'analyse et de la recherche

L'axe est décliné en six objectifs : orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande ; améliorer la diffusion ; faciliter l'accès des utilisateurs aux statistiques ; développer une politique de communication ; promouvoir la culture statistique ; encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs.

■Axe 4 : Renforcement des capacités pour un système statistique efficace

L'axe est décliné en quatre objectifs:

- disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines du Système Statistique National ; disposer d'une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures ; systématiser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; disposer d'une bonne politique de gestion des ressources financières.

5. MISE EN ŒUVRE DU SDS

■Principes directeurs de mise en œuvre

La mise en œuvre du SDS sera régie par les principes directeurs qui ont été largement approuvés par les acteurs du SSN : la subsidiarité, la co-décision, la flexibilité, la transparence et l'équité.

Cadre institutionnel de pilotage et de suivi évaluation du SDS

Le dispositif institutionnel de pilotage repose sur une structuration à deux niveaux :

- Au premier niveau, le Conseil National de la Statistique (CNS) présidé par le Premier Ministre ;
- Au deuxième niveau, le Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) présidé par le Directeur Général de l'ANSD.

Suivi -évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du SDS et son évaluation seront assurés par le CTPS.

Le dispositif de suivi et d'évaluation repose sur les actions suivantes : le suivi du processus de la mise en œuvre de la stratégie ; l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs intermédiaires et de résultat ; le suivi et l'évaluation de l'exécution financière ; la mise en place d'un système d'information. Il est prévu de faire chaque année un rapport d'avancement à soumettre au CNS après validation par le CTPS qui regroupe l'ensemble des acteurs du SSN.

Financement de la mise en œuvre du SDS

Le financement de la mise en œuvre du SDS va consister en la mobilisation des ressources nécessaires constituées des ressources nationales, des contributions des partenaires au développement et des Ressources générées par le SSN.

Conditions sine qua non de la mise en œuvre du SDS : une dotation budgétaire suffisante de l'État allouée au SSN ; une implication effective et coordonnée des partenaires au développement ; une étroite collaboration avec les utilisateurs de l'information statistique.

6. PLAN D' ACTIONS

La mise en œuvre des axes stratégiques et des objectifs sus mentionnés se fera à travers des lignes d'action déclinées en activités.

Le plan d'actions élaboré et présenté dans le document de base décline l'ensemble des activités et leurs coûts par axe stratégique, objectif et ligne d'actions. La réalisation de l'ensemble de ces actions va permettre d'atteindre les résultats attendus.